

# SECTEUR D'INFORMATION SUR LES SOLS null à SAINT ROMAIN DE COLBOSC

## Description de l'établissement

---

Nom : Non renseigné  
Adresse : 3 Place du Maréchal Foch , VC 1  
Commune(s) : SAINT ROMAIN DE COLBOSC (76647)  
Activités : Non renseignée  
Description : Non renseignée

## Conclusions de l'administration sur l'état des sols

---

Date de dernière mise à jour des informations : 05/08/2024

Terrain répertorié en Secteur d'information sur les sols (SIS)

Identifiant : SSP38621150101

Ancien identifiant SIS : Non renseigné

Description<sup>1</sup> :  
Le diagnostic ne conclut pas que l'état des sols est compatible avec un usage futur donné ou les usages constatés.  
Le classement en secteur d'information sur les sols est réalisé en application de l'article R. 125-43 du Code de l'environnement, l'exploitant ayant disparu / étant insolvable.  
Dans ce contexte, des investigations seront à réaliser pour permettre de conclure quant à la compatibilité entre l'état du site et les usages projetés.

### POUR RAPPEL :

L'article L. 125-7 du code de l'environnement prévoit que lorsqu'un terrain situé en secteur d'information sur les sols fait l'objet d'un contrat de vente ou de location, le vendeur ou le bailleur du terrain est tenu d'en informer par écrit l'acquéreur ou le locataire. Il communique les informations rendues publiques par l'État. L'acte de vente ou de location atteste de l'accomplissement de cette formalité.

En application des articles L. 556-2 et R. 556-2 du code de l'environnement et R. 43116 et R. 442-8-1 du code de l'urbanisme, sur un terrain répertorié en secteur d'information sur les sols, le maître d'ouvrage fournit dans le dossier de demande de permis de construire ou d'aménager une attestation garantissant la réalisation d'une étude de sols et de sa prise en compte dans la conception du projet de construction ou de lotissement. La présence de cette attestation (ATTES-ALUR) dans le dossier de demande de permis de construire ou d'aménager est vérifiée par le service urbanisme de la collectivité compétente.

Cette étude de sols comprend un diagnostic et un plan de gestion en découlant. Le plan de gestion définit les mesures de gestion permettant d'assurer la compatibilité entre l'état du site et l'usage futur souhaité au regard de l'efficacité des techniques de  
de réhabilitation ainsi que du bilan

des coûts et des avantages de la réhabilitation au regard des usages considérés.

Documents associés<sup>2</sup> : Non renseigné

## Synthèse de l'action de l'administration

---

Date de dernière mise à jour des informations : 05/08/2024

Enjeux et environnement :

Description<sup>3</sup> : La société dénommée GRAND GARAGE était exploitée par M. BERNAGE Alain et est désormais radiée du registre du commerce des sociétés depuis le 05 décembre 2011.  
Aucune démarche de cessation d'activité n'a été menée lors de l'arrêt fin 2010 et aucune reprise d'activité n'a été envisagée.

Dans le cadre de la vente du bien immobilier, le notaire en charge de celle-ci a sollicité des analyses pour avoir un état de connaissance de l'état des sols et justifier l'absence de pollution.

Dans son premier rapport en date du 16 juin 2022, le bureau d'étude APAVE Nord-Ouest mandaté par le propriétaire soulignait l'absence de mesure de mise en sécurité des installations de stockage et de distribution de carburants.

Lors de la visite d'inspection du 7 novembre 2022, il a pu être abordé le projet de reconversion du site et pris connaissance des installations de stockage et de distribution de carburants ainsi que l'environnement immédiat de l'ancien garage (situation en centre bourg et présence de maisons d'habitation mitoyennes au garage).

A l'issue et comme il avait été convenu, une seconde prestation a pu être menée par le même bureau d'étude pour dimensionner les pollutions identifiées (rapport du 14 février 2023).

A la lecture des éléments du rapport, il est à noter qu'une pollution des sols présente jusqu'à 1011 m de profondeur est également présente en surface, s'étendant sous l'habitation voisine dont l'étendue n'est à ce stade pas dimensionnée.

Les teneurs relevées dans les gaz du sol au sein de l'ancienne boutique de la station service, actuelle habitation de l'ancien garage, mettent en évidence des anomalies dans l'air ambiant en benzène avec des teneurs non conformes aux valeurs réglementaires pour un usage d'habitation.

En l'état, il y a lieu de considérer l'absence de mise en sécurité du site et un potentiel risque sanitaire pour un usage d'habitation sur site et hors site.

En 2024, une intervention de l'ADEME est en cours de définition.

Polluant(s) identifié(s) ou suspecté(s) : Non renseigné

Documents associés : Non renseigné

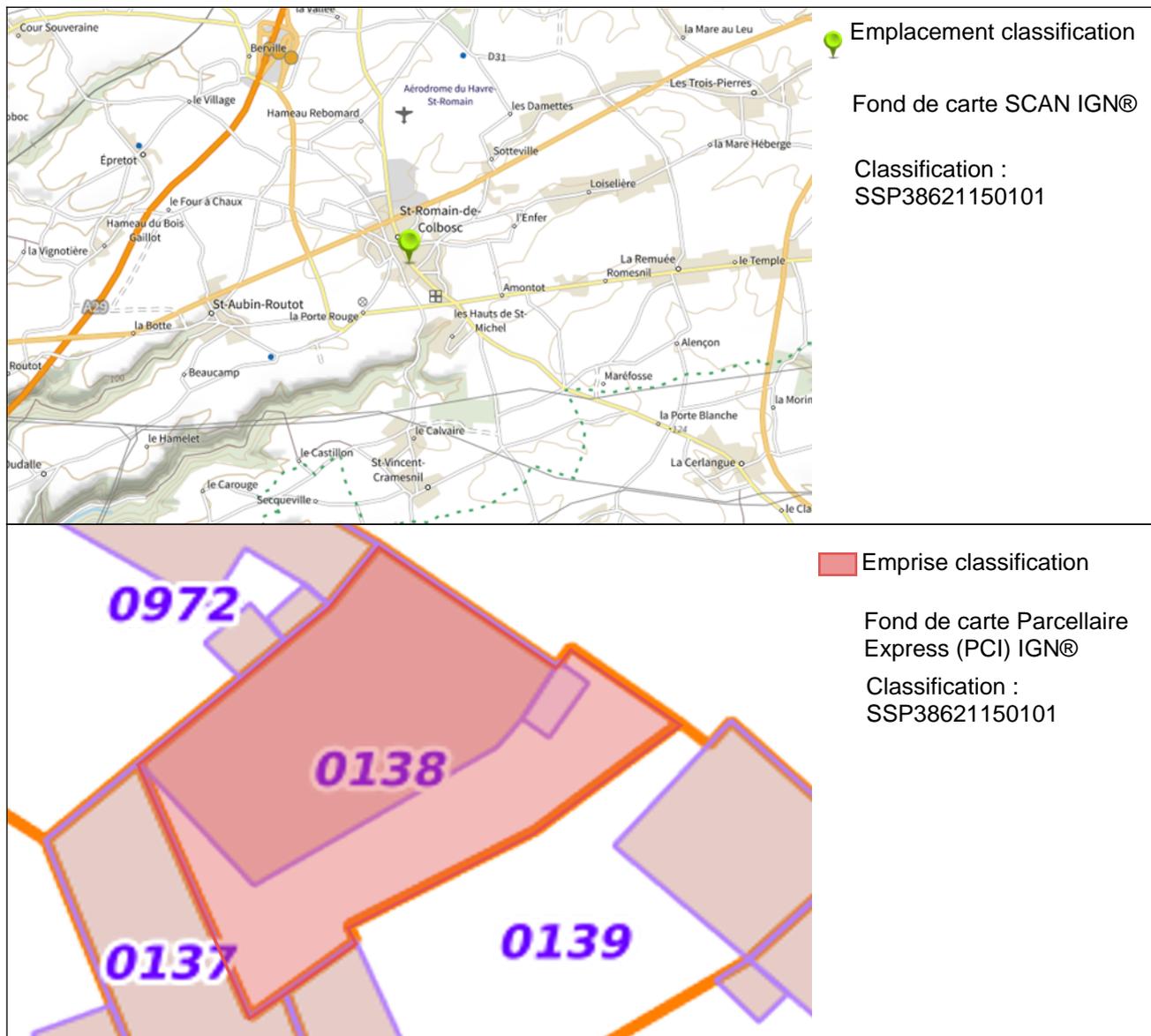
## Géolocalisation

---

Parcelles concernées par le Secteur d'information sur les sols (SIS)

Commune	Feuille	Section	Numéro	Code dép.
Saint-Romain-de-Colbosc	1	AC	0138	76

Plans cartographiques :



Coordonnées du centroide  
RGF93 / Lambert-93  
(EPSG:2154) :

Long. : 508733.9241570743, Lat. : 6939739.617924117

Superficie estimée :

406 m<sup>2</sup>

1 - Pour les établissements renseignés avant 2020, les informations sont généralement issues de la base de données relative aux secteurs d'information sur les sols (SIS) dont l'information était assurée par le géoportail des risques du Ministère chargé de l'environnement ([www.georisques.gouv.fr](http://www.georisques.gouv.fr))  
2 - Les documents associés seront téléchargeables sur Géorisques lors de la publication de la fiche  
3 - Les informations contenues dans les bases de données BASOL et SIS peuvent être similaires pour les établissements créés avant 2020. Ainsi les descriptifs des conclusions de l'administration et de l'action de l'administration peuvent être identiques.